

hivers qui suspendait le cours des fleuves, enchaînait toute l'activité des hommes. L'habitude du repos, qui durant huit mois était comme la suite d'une saison si rigoureuse, rendait le travail insupportable, même dans les beaux jours. Les fêtes nombreuses d'une religion qui s'est étendue par les fêtes mêmes empêchaient la naissance, interrompaient le cours de l'industrie. Il est si facile, si naturel d'être dévot, quand c'est pour ne rien faire ! Enfin la passion des armes, qu'on avait excitée à dessein parmi ces hommes courageux et fiers, achevait de les dégoûter des travaux champêtres. Uniquement épris de la gloire militaire, ils n'aimaient rien tant que la guerre, quoiqu'ils la fissent sans paie.

Les habitans des villes, surtout de la capitale, passaient l'hiver comme l'été dans une dissipation générale et continuelle. On ne leur trouvait aucune sensibilité pour le spectacle de la nature ni pour les plaisirs de l'imagination ; nul goût pour les sciences, pour les arts, pour la lecture, pour l'instruction. L'amusement était l'unique passion, et la danse faisait, dans les assemblées, les délices de tous les âges. Ce genre de vie donnait le plus grand empire aux femmes qui avaient tous les appas, excepté ces douces émotions de l'âme, qui seules font le prix et le charme de la beauté. Vives, gaies, coquettes et galantes, elles étaient plus heureuses d'inspirer une passion que de la sentir. On remarquait dans les deux sexes

plus de dévotion que de vertu, plus de religion que de probité, plus d'honneur que de véritable honnêteté. La superstition y affaiblissait le sens moral, comme il arrive partout où l'on se persuade que les cérémonies tiennent lieu de bonnes œuvres, et que les crimes s'effacent par des prières.

L'oisiveté, les préjugés, la frivolité n'auraient pas pris cet ascendant au Canada, si le gouvernement avait su y occuper les esprits à des objets utiles et solides. Mais tous les colons y devaient, sans exception, une obéissance aveugle à une autorité purement militaire. La marche lente et sûre des lois n'y était pas connue. La volonté du chef ou de ses lieutenans était un oracle qu'on ne pouvait même interpréter, un décret terrible qu'il fallait subir sans examen. Les délais, les représentations étaient des crimes aux yeux d'un despote qui avait usurpé le pouvoir de punir ou d'absoudre par sa simple parole. Il tenait dans ses mains les grâces et les peines, les récompenses et les destitutions, le droit d'emprisonner sans ombre de délit, le droit plus redoutable encore de faire révéler comme des actes de justice toutes les irrégularités de son caprice.

Cet absolu pouvoir ne se borna pas dans les premiers temps aux choses dépendantes de la guerre et de l'administration politique. Il s'étendit à la juridiction civile. Le gouverneur décidait arbitrairement et sans appel de tous les procès qui

xv.  
Gouvernement établi dans le Canada. Quels obstacles il opposait à la culture, à l'industrie et à la pêche.

s'élevaient entre les colons. Heureusement ces contestations naissaient rarement dans un pays où tout était pour ainsi dire en commun. Une autorité si dangereuse fut maintenue jusqu'en 1663, époque à laquelle on érigea dans la capitale un tribunal pour juger définitivement tous les procès de la colonie. La coutume de Paris, modifiée par des combinaisons locales, forma le code de ses lois.

• Ce code ne fut point mutilé ni défiguré par un mélange de lois fiscales. L'administration des finances ne percevait au Canada que le cinquième du produit des fiefs à chaque vente ; qu'une légère contribution des habitans de Quebec et de Montréal pour l'entretien des fortifications de ces places ; que quelques droits à l'entrée, à la sortie des denrées et des marchandises. Ces objets réunis ne produisaient au fisc, dans les temps les plus florissans de la colonie, que 260,200 livres.

Les terres n'étaient pas imposées par le gouvernement, mais elles étaient grevées d'autres charges. Dès les premiers jours de cet établissement, le roi faisait à ses officiers civils ou militaires, et à d'autres de ses sujets qu'il voulait récompenser ou enrichir, des concessions qui avaient depuis deux jusqu'à six lieues en carré. Ces grands propriétaires, hors d'état par la médiocrité de leur fortune, ou par leur peu d'aptitude à la culture, de mettre en valeur de si vastes possessions, furent comme forcés de les distribuer à des soldats

vétérans ou à d'autres colons pour une redevance perpétuelle.

Chacun de ces vassaux recevait ordinairement quatre-vingt-dix arpens de terre, et s'engageait à donner annuellement à son seigneur un ou deux sous par arpent, et un demi-minot de blé pour la concession entière : il s'engageait à moudre à son moulin, et à lui céder pour droit de mouture la quatorzième partie de la farine ; il s'engageait à lui payer un douzième pour les lods et ventes, et restait soumis au droit de retrait.

Il s'est trouvé des écrivains qui ont applaudi avec enthousiasme à un système qui leur paraissait propre à assurer l'ordre et la subordination ; mais n'était-ce pas introduire en Amérique l'image du gouvernement féodal qui fut si long-temps la ruine de l'Europe ? mais n'était-ce pas faire subsister un grand nombre de gens oisifs aux dépens de la seule classe de citoyens dont il fallait peupler un état naissant ? Ces colons utiles virent encore augmenter le fardeau d'une noblesse rentière par la surcharge des exactions du clergé. Ce corps avide obtint, en 1663, du ministère, qu'il lui serait donné *le treizième de tout ce que la terre produirait par le travail des hommes, de tout ce que la terre produirait d'elle-même*. Cette vexation, intolérable dans un pays mal établi, durait depuis quatre ans, lorsque le conseil supérieur de Quebec prit sur lui, en 1667, de réduire les dîmes au vingt-sixième, et un édit de 1769 confirma

cette disposition , encore trop favorable aux prêtres.

Tant d'entraves jetées d'avance sur l'agriculture mirent la colonie dans l'impuissance de payer ce qu'il lui fallait tirer de la métropole. Le ministère de France en fut enfin si convaincu , qu'après s'être toujours obstinément refusé à l'établissement des manufactures en Amérique , il crut , en 1706 , devoir même les y encourager. Mais ses invitations tardives ne produisirent que de faibles efforts. Peu de toiles communes et quelques mauvaises étoffes de laine épuisèrent toute l'industrie des colons.

Les pêcheries ne les tentaient guère plus que les manufactures. La seule qui fût un objet d'exportation , était celle du loup marin. Cet animal a été rangé parmi les poissons , quoiqu'il ne soit pas muet , et que , né constamment à terre , il y vive plus communément que dans l'eau. Sa tête approche un peu de celle du dogue. Il a quatre pattes fort courtes , surtout celles de derrière , qui lui servent plutôt à ramper qu'à marcher. Aussi sont-elles en forme de nageoire , tandis que celles de devant ont des ongles. Il a la peau dure et couverte d'un poil ras. Il naît blanc , mais il devient roux ou noir en croissant. Quelquefois il réunit les trois couleurs.

On distingue deux sortes de loup marin. Ceux de la plus grosse espèce pèsent jusqu'à deux mille livres , et semblent avoir le nez plus pointu que les autres. Les petits , dont la peau est com-

munément tigrée , sont plus vifs , plus adroits à se tirer des pièges qu'on leur tend. Les sauvages les apprivoisent jusqu'à s'en faire suivre.

C'est sur des rochers , et quelquefois sur la glace , que les uns et les autres s'accouplent , et que les mères font leurs petits. Leur portée ordinaire est de deux , et elles les allaitent souvent dans l'eau , mais plus souvent à terre. Quand elles veulent les accoutumer à nager , elles les portent , dit-on , sur le dos , les laissent aller de temps en temps dans l'eau , puis les reprennent , et continuent ce manège jusqu'à ce qu'ils soient en état de braver seuls les flots. La plupart des petits oiseaux voltigent de branche en branche avant de voler dans l'air. L'aigle porte ses aiglons pour les accoutumer à défier les vents. Est-il surprenant que le loup marin , né sur la terre , exerce ses petits à vivre dans l'eau ?

On ne pêche cet amphibie qu'à Labrador. Les Canadiens se rendent à cette glaciale et presque inhabitable côte vers le milieu d'octobre , et y séjournent jusqu'au commencement de juin. C'est entre le continent et quelques petites îles peu éloignées qu'ils tendent leurs filets. Les loups marins , qui viennent ordinairement de l'est , et en grandes bandes , veulent passer ces espèces de détroits , et s'y trouvent pris. Portés à terre , ils y restent gelés jusqu'au mois de mai. Alors on les jette dans une chaudière ardente , d'où leur graisse coule dans un autre vase où elle se refroi-

dit. Sept ou huit de ces animaux donnent une barrique d'huile.

La peau des loups marins servit originairement à faire des manchons. On l'employa depuis à couvrir des malles, à faire des souliers et des bottines. Lorsqu'elle est bien tannée, elle a presque le même grain que le maroquin. Si d'une part elle est moins fine, de l'autre elle conserve plus long-temps sa fraîcheur.

On convient généralement que la chair du loup marin n'est pas mauvaise; mais on gagne davantage à la réduire en huile. Elle est long-temps claire; elle n'a point d'odeur; elle ne laisse point de lie; elle sert à brûler, ou bien à préparer des cuirs.

Le Canada envoyait annuellement à la pêche du loup marin cinq ou six petits bâtimens, et il en expédiait un ou deux de moins pour les Antilles. Il recevait des îles neuf à dix bateaux chargés de tafia, de mélasse, de café, de sucre; et de France, environ trente navires, dont la réunion pouvait former neuf mille tonneaux.

Durant l'intervalle des deux dernières guerres, qui fut le temps le plus florissant de la colonie, ses exportations ne passèrent pas 1,200,000 liv. en pelleteries, 800,000 liv. en castor, 250,000 liv. en huile de loup marin, une pareille somme en farines ou en pois, et 150,000 livres en bois de toutes les espèces. Ces objets ne formaient chaque année qu'un total de 2,650,000 livres; somme

insuffisante pour payer les marchandises qui arrivaient de la métropole. Le gouvernement remplissait le vide.

Dans les commencemens de la possession du Canada, les Français n'y voyaient presque point d'argent. Le peu qu'en apportaient ceux qui venaient successivement s'y établir n'y séjournait pas long-temps, parce que les besoins de la colonie l'en faisaient promptement sortir. C'était un inconvénient qui ralentissait le commerce et retardait les progrès de l'agriculture. La cour de Versailles fit fabriquer en 1670 pour tous ses établissemens d'Amérique, une monnaie à laquelle on donna un coin particulier et une valeur idéale, d'un quart plus forte que celle des espèces qui circulaient dans la métropole. Mais cet expédient ne procura pas l'avantage qu'on s'en était promis, du moins pour la Nouvelle-France. On jugea donc convenable, vers la fin du siècle dernier, de substituer en Canada le papier aux métaux, pour le paiement des troupes et pour les autres dépenses du gouvernement. Cette invention réussit jusqu'en 1713, où l'on cessa d'être fidèle aux engagements contractés par les administrateurs de la colonie. Les lettres de change qu'ils tiraient sur le fisc de la métropole ne furent pas acquittées, et dès-lors tombèrent dans l'avilissement. On les liquida en 1720, mais avec perte de cinq huitièmes.

Cet événement fit reprendre au Canada l'usage

xvi.  
Impôts exigés dans le Canada. Dépenses qu'y faisait le ministère. De quelle manière elles étaient payées. A quels excès elles furent portées, et comment on s'en déchargea.

de l'argent, qui ne dura qu'environ deux ans. Les négocians, tous ceux des colons qui avaient des remises à faire en France trouvaient embarrassant, coûteux et dangereux d'y envoyer des espèces, et ils furent les premiers à solliciter le rétablissement du papier-monnaie. On fabriqua des cartes qui portaient l'empreinte des armes de France et de Navarre, et qui étaient signées par le gouverneur, l'intendant et le contrôleur. Il y en avait de vingt-quatre, de douze, de six, de trois livres; et de trente, de quinze, de sept sous six deniers. Leurs valeurs réunies ne s'élevaient pas au-dessus d'un million. Lorsque cette somme ne suffisait pas pour les besoins publics, on y suppléait par des ordonnances signées du seul intendant, première faute; et non limitées pour le nombre, abus encore plus criant. Les moindres étaient de vingt sous, et les plus considérables de cent livres. Ces différens papiers circulaient dans la colonie; ils y remplissaient les fonctions de l'argent jusqu'au mois d'octobre. C'était la saison la plus reculée où les vaisseaux dussent partir du Canada. Alors on convertissait tous ces papiers en lettres de change qui devaient être acquittées en France par le gouvernement, qui était censé en avoir employé la valeur. Mais la quantité s'en était tellement accrue, qu'en 1754 le trésor du prince n'y pouvait plus suffire, et qu'il fallut en éloigner le paiement. Une guerre malheureuse qui survint deux ans après en grossit

encore le nombre, au point qu'elle furent décriées. Bientôt les marchandises montèrent hors de prix; et comme, à raison des dépenses énormes de la guerre, le grand consommateur était le roi, ce fut lui seul qui supporta le discrédit du papier et le préjudice de la cherté. Le ministère, en 1759, fut forcé de suspendre le paiement des lettres de change jusqu'à ce qu'on en eût démêlé la source et la valeur réelle. La masse en était effrayante.

Les dépenses annuelles du gouvernement pour le Canada, qui ne passaient pas quatre cent mille francs en 1729, et qui, avant 1749, ne s'étaient jamais élevées au-dessus de dix-sept cent mille livres, n'eurent plus de bornes après cette époque. L'an 1750 coûta deux millions cent mille livres. L'an 1751, deux millions sept cent mille livres. L'an 1752, quatre millions quatre-vingt-dix mille livres. L'an 1753, cinq millions trois cent mille livres. L'an 1754, quatre millions quatre cent cinquante mille livres. L'an 1755, six millions cent mille livres. L'an 1756, onze millions trois cent mille livres. L'an 1757, dix-neuf millions deux cent cinquante mille livres. L'an 1758, vingt-sept millions neuf cent mille livres. L'an 1759, vingt-six millions. Les huit premiers mois de l'an 1760, treize millions cinq cent mille livres. De ces sommes prodigieuses il était dû, à la paix, quatre-vingts millions.

On remonta à l'origine de cette dette impure. Les malversations furent effrayantes. Quelques-

uns de ceux qui étaient devenus prévaricateurs, par l'abus du pouvoir illimité que le gouvernement leur avait accordé, furent flétris, bannis, dépouillés d'une partie de leurs brigandages. D'autres, non moins coupables, répandirent l'or à pleines mains, échappèrent à la restitution, à l'infamie, et jouirent insolemment d'une fortune si criminellement acquise. Les lettres de change furent réduites à la moitié, et les ordonnances au quart de leur valeur. Les unes et les autres furent payées en contrats à quatre pour cent, qui tombèrent dans le plus grand avilissement.

Dans la dette de 80,000,000, les Canadiens étaient porteurs de 34,000,000 d'ordonnances, et de 7,000,000 de lettres de change. Leur papier subit la loi commune; mais la Grande-Bretagne, dont ils étaient devenus les sujets, obtint pour eux un dédommagement de 3,000,000 en contrats, et de 600,000 livres en argent; de sorte qu'ils reçurent cinquante-cinq pour cent de leurs lettres de change, et trente-quatre pour cent de leurs ordonnances.

xvii.  
Avantages  
que la France  
pouvait tirer  
du Canada.  
Fautes qui  
l'en privè-  
rent.

Le Canada méritait-il le sacrifice de ce qu'il coûtait à la métropole? Non; mais c'était la faute de la puissance qui lui donnait des lois. La nature avait disposé cette région pour la production de tous les grains. Ils y sont d'une qualité supérieure et exposés à peu d'accidens, puisque, semés en mai, ils sont cueillis avant la fin d'août. Les besoins des îles de l'Amérique et d'une partie de

l'Europe en assuraient le débit à un prix avantageux. Cependant il ne fut jamais cultivé de blé que ce qu'il en fallait pour les colons, qui même furent quelquefois réduits à tirer leur subsistance des marchés étrangers.

Si la culture s'était étendue et perfectionnée, les troupeaux se seraient multipliés. L'abondance du gland et la quantité des pâturages auraient mis les colons à portée d'élever assez de bœufs et de cochons pour remplacer dans les îles françaises les viandes salées que leur fournissait l'Irlande. Peut-être même leur nombre se serait-il accru avec le temps au point d'approvisionner les navigateurs de la métropole.

On n'aurait pas retiré les mêmes avantages des bêtes à laine, quand même la rigueur du climat ne se serait pas invinciblement opposée à leur multiplication. Leur toison, destinée à être toujours grossière, ne pourra jamais être utilement employée que dans la colonie même à des étoffes plus ou moins communes.

On ne doit pas dire la même chose du gin-seng. Cette plante, que les Chinois tirent de la Corée ou de la Tartarie, et qu'ils achètent au poids de l'or, fut trouvée en 1718 par le jésuite Lafitau, dans les forêts du Canada, où elle est commune. On la porta bientôt à Canton. Elle y fut très-prise et chèrement vendue. Ce succès fit que la livre de gin-seng, qui ne valait d'abord à Quebec que trente ou quarante sous, y monta jusqu'à